

FNPPSF



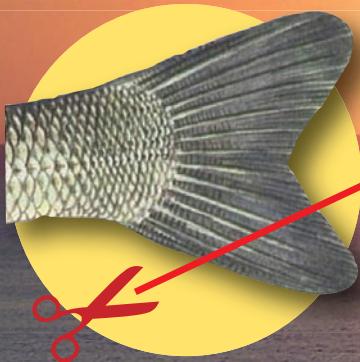
FÉDÉRATION NATIONALE DES
PÊCHEURS PLAISANCIERS
ET SPORTIFS DE FRANCE

Pêche Plaisance

La revue de la Plaisance et de toutes les Pêches en mer

Bulletin d'information officiel de la FNPPSF - fnppsf.fr - Trimestriel N°30 juin 2011

L'arrêté marquage



Initiation à la pêche

**L'amorçage en mer - Les appâts naturels
Synthèses du Congrès 2011**

FÉDÉRATION NATIONALE DES PÊCHEURS PLAISANCIERS ET SPORTIFS DE FRANCE

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualités Nationales P 6 à 14
- Zoom sur les régions P 15 à 25

REPORTAGES PÊCHE PLAISANCE

- Vous recherchez une épave... P 26
- La vision des céphalopodes P 27
- Les appâts naturels P 28-29
- Le Master Halieutique P 31
- L'amorçage en mer P 32-33
- L'arrêté marquage P 33
- La navigation "cent périls" P 34
- Phares et balises P 35
- L'odyssée de la "Sorellina" P 36-37
- Le rêve devient réalité P 38-39
- Les crépidules P 40

DIVERS

- Insolites et belles prises P 41
- Brèves maritimes P 42
- Beaux livres P 42

VIE DES PORTS ET GENS DE MER

- C'est la Bonne Taille P 43
- La Tranche-sur-mer/Brittignolles P 44
- Equihen-Plage/Port-Diélette P 45
- Dunkerque/Martin-Plage P 46
- CAPS Arcachon/Le Guilvinec/ Jard-sur-Mer P 47
- Batz-sur-Mer/Pleubian/ Anglet P 48
- Cancale/Courseulles/ Camaret P 49

AU PÊCHEUR GOURMAND

- Croquettes de bulots P 50

www.fnppsf.fr

fnppsf@wanadoo.fr

PÊCHE PLAISANCE N° 30 - JUIN 2011

Bulletin de liaison de la FNPPSF

Directeur de la publication : Jean KIFFER

Assistants : Muriel JOURDREIN

Jean-Baptiste FLEURY

FNPPSF

BP N°14
29393 Quimperlé Cedex
Tél./ Fax 02 98 35 02 81
fnppsf.fr

Ont collaboré :

Guy PERRETTE	Pierre BEAUCAMP
Daniel METIVIER	Jean-Claude CHAUDET
Jean LEPIGOUCHET	Victor-Armand HADJADJ
Christian SAINT-JALMES	Jean-Loup CLUZEL
Alain BAYAERT	Jean FANFOUAIS
Paul VINAY	Michel SIQUOT
Loïc RIVOALLAN	Stéphane MAHIEU
Annick DANIS	Marc POINTUD
Alain THERET	Jacques DUVERGER
Jean QUINQUIS	Jean-Claude MEISS
Landry METRIAOU	Louis JENOUVRIER
Graziano GARZI	Jean-Luc LE CALVEZ
Guy RAEVEL	Daniel LAGARDE

Photos :
Jean-Charles PAUVERT
Michel LEPERS

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation. Les informations contenues dans le bulletin sont libres et engagent le signataire de l'article. Sans signature, elles engagent l'Association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire N° 01.12.685896
ISSN 249-9630 - Dépôt légal juin 2008
Prix : 2,75 euros
Tirage : 20500 exemplaires

Imprimerie de l'Atlantique - 02 98 60 70 41
29900 Concarneau

"Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets auxquels nous permettons de faire, tant en mer que sur les grèves".

(Ordonnance Royale d'Août 1681)

Editorial

Une fracture de plus en plus inquiétante...



Avant d'en venir au fond du sujet, je voudrais, pour bien illustrer mon propos, revenir sur deux exemples récents que nous venons de vivre.

Le premier concerne l'arrêté sur le marquage des prises de la pêche de loisir, mesure avant tout destinée à lutter contre le braconnage. Dans un esprit constructif, nous avions proposé de marquer les poissons à forte valeur marchande faisant l'objet d'un commerce illégal avéré. Les services chargés de la mise en place de l'arrêté, dans un aveuglement inexplicable, ont cru bon d'y ajouter le maquereau. Aucune explication plausible ne nous a été fournie. Que peut-on raisonnablement en penser ? Faut-il considérer cela comme une brimade décidée par l'Etat envers ses administrés ?

Que dire aussi de l'attitude des mêmes services à propos de la pêche de loisir du thon rouge ! Sous prétexte que les quotas de la France ont été réduits à la suite de dépassements opérés par les pêcheurs professionnels, on nous impose le système le plus coercitif de tous les pays européens. Chaque pêcheur de loisir aura droit cette année à un quart de thon par an ! Que cherche-t-on à faire ? A décourager des passionnés qui font beaucoup de sacrifices pour assouvir leur passion et qui, aujourd'hui, envisagent de tout abandonner !

La Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) a visiblement d'autres priorités qui ne sont pas les nôtres ! Tout se passe comme si nous étions finalement redéposables auprès d'une catégorie socioprofessionnelle dont on sait par ailleurs qu'elle est précisément à l'origine de la raréfaction des stocks des deux espèces évoquées dans mon avant-propos !

Un tel comportement de la part d'une administration responsable est inquiétant. Les plaisanciers dans leur ensemble ne le comprennent pas et ne l'acceptent pas. Seul un dysfonctionnement majeur d'origine structurelle et organisationnelle peut conduire aux aberrations que nous constatons tous. Les problématiques de la pêche professionnelle et de la pêche de loisir sont fondamentalement différentes. Nous le dénonçons depuis de nombreuses années et nous avons à plusieurs reprises déjà réclamé la mise en place d'une entité ministérielle capable de gérer les problématiques de la mer dans leur globalité. A quelques mois des présidentielles, nous ne manquerons pas de questionner, une nouvelle fois, les futurs candidats sur cet important sujet, le poids électoral considérable que représente plus de 3 millions de pêcheur de loisir en mer ne devrait pas les laisser insensibles...

Plusieurs députés l'ont bien compris et contestent eux aussi, à leur façon, cet acharnement envers des citoyens honnêtes et, dans leur ensemble, très respectueux de la réglementation. Ils dénoncent, comme nous, ces attitudes régaliennes, qui, chaque jour, creusent davantage le fossé entre l'Etat et les citoyens.

Concernant la gestion des infrastructures portuaires, je voudrais aussi rappeler, conformément aux orientations prises lors de notre dernier congrès, que nous ne demandons rien d'autre qu'une stricte application des textes existants. Une réelle participation aux prises de décision dans le cadre du conseil portuaire nous paraît par ailleurs nécessaire.

Face aux difficultés que nous rencontrons pour préserver une pêche de loisir libre et écoresponsable, certains, heureusement très peu nombreux, choisissent de critiquer ceux-là même qui consacrent bénévolement leur temps à les défendre. Cette attitude stupide et irresponsable ne peut que faire le jeu de nos détracteurs. Que serait aujourd'hui notre activité de loisir sans une fédération pour la défendre et la promouvoir ? Je tiens à remercier tous ceux qui nous font confiance et qui continuent avec nous à rassembler autour des valeurs que nous partageons. Je suis persuadé qu'ensemble nous réussirons à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés et que nous avons confirmés lors du dernier congrès. J'ai confiance en vous. Je compte sur vous.

Jean Kiffer,
Président National de la FNPPSF